

Paraît lorsque la
Municipalité le juge
nécessaire

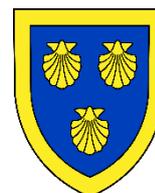
(Affiché dans les trois
villages et publié sur le site
communal).

N° 14/2024

INFORMATIONS OFFICIELLES

www.goumoens.ch
greffe@goumoens.ch

Commune de
Goumoëns



Fêtes de fin d'année – Fermeture de l'Administration communale et du Centre de tri

La population est priée de prendre note que les bureaux seront fermés les 24, 25 et 26 décembre 2024, ainsi que du 30 décembre 2024 au 3 janvier 2025.

La déchetterie sera fermée les mardi 24 et jeudi 26 décembre 2024, ainsi que le 2 janvier 2025.

Ramassage des ordures ménagères et dépôt en bordure de propriétés

*En raison des Fêtes, le ramassage se fera exceptionnellement
les mardis 24 et 31 décembre 2024*

(en lieu et place des mercredis 25 décembre et 1^{er} janvier)

La Municipalité profite de rappeler que le dépôt des sacs taxés doit se faire **juste avant le ramassage**, soit d'ordinaire le mercredi matin entre 06h30 et 07h00, ceci afin d'éviter qu'ils ne soient éventrés par des animaux.

Heures de commune – Décomptes 2024

Nous prions toutes les personnes concernées de bien vouloir nous faire parvenir les décomptes d'heures ou factures 2024 d'ici au lundi 9 décembre prochain, 08h00. Passée cette échéance, les indemnités restées en souffrance seront payées en 2025. Merci également d'indiquer tout changement de compte.

Tables de Noël – Pro Senectute Vaud

Vous souhaitez partager l'esprit de Noël et recevoir chez vous un ou des seniors de la région pour un repas festif dans une atmosphère familiale entre le 16 et 26 décembre ? Ou vous êtes retraité et désirez rejoindre une Table de Noël chez des habitants de la région ?

Renseignements auprès de Mme Mehregan Joseph, coordinatrice des Tables conviviales, au 021 646 17 21 ou mehregan.joseph@vd.prosenectute.ch. Délai d'inscription : mercredi 06.12.2024.

Concert de Noël des enfants

La chantée de Noël par les élèves de l'école de Goumoëns aura lieu le **mercredi 4 décembre prochain à 18h00** dans la cour de l'école. A l'issue du concert, une boisson chaude vous sera servie ! **Afin de prendre soin de notre planète, merci d'apporter votre tasse !** Au plaisir de vous voir nombreux pour soutenir et encourager les enfants !

suite au verso→

Fenêtres de l'Avent

Vous trouverez le calendrier avec les adresses des fenêtres sur le site communal ainsi que dans les différents commerces du village.

Personnel de voirie

Suite à la démission du nouveau responsable de voirie, M. Lorenzo Malisan, le poste est repris par M. Laurent Vulliamy dès le 1^{er} décembre 2024. La nouvelle nomination de M. Vulliamy étant incompatible avec la fonction de Municipal, il a donc été contraint de démissionner au 30 novembre 2024. Dès lors, au vu de ce qui précède, un siège à l'Exécutif est à repourvoir. Les informations y relatives vous parviendront par un « tous-ménages » séparé.

Déneigement des routes et chemins communaux

Afin de ne pas perturber le service de voirie lors des travaux de déneigement, la Municipalité rappelle que

- **toutes les mesures doivent être prises pour ne pas laisser de véhicules sur la voie publique.**

L'Autorité décline d'ores et déjà toute responsabilité en cas de dégâts.

Pour le surplus, il est précisé que

- **les riverains ne sont pas autorisés à repousser la neige sur la route, ni à y déverser celle des toits.**

Les employés communaux vous en sont reconnaissants.

Déchets dans les WC - Stations Epuration (STEP)

Suite aux trop nombreux problèmes rencontrés dans les STEP d'Eclagnens et de Goumoens-le-Jux, nous précisons une nouvelle fois ici que seul le papier de toilette peut être jeté dans les WC. **Il est strictement interdit d'y jeter des lingettes humides, cotons-tiges (Q-Tips), serviettes hygiéniques, préservatifs, restes de nourriture, etc.** Ceux-ci endommagent gravement les pompes des installations d'épuration et doivent être mis aux ordures ménagères voire au compost. Merci pour votre compréhension.

La Municipalité souhaite d'ores et déjà à chacune et chacun de belles Fêtes de fin d'année et forme ses meilleurs vœux pour l'année 2025.

